



CHARTRE DE L'ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE DE SCIENCES PO BORDEAUX

PREAMBULE

Sciences Po Bordeaux considère que la qualité de ses formations et la réussite de ses élèves reposent sur l'engagement et l'implication de l'ensemble de la communauté éducative. Dans un contexte où les établissements d'enseignement supérieur européens s'appuient de plus en plus sur les démarches qualité et la participation étudiante, l'établissement reconnaît la valeur stratégique des retours d'expérience produits par ses élèves.

Ces contributions constituent un éclairage essentiel pour faire évoluer les formations, enrichir les pratiques pédagogiques et améliorer le cadre de vie et d'étude. Croisés à des données complémentaires, les résultats permettent d'identifier des axes d'amélioration, de valoriser les points forts et d'orienter les actions dans le cadre des instances pédagogiques et institutionnelles de l'IEP. Les trois volets des évaluations étudiantes sont :

Les Évaluations des Enseignements par les Étudiant-es (EEE) : concernent les enseignements pris individuellement et ont pour objectifs :

- D'analyser la clarté, l'organisation et la transmission des connaissances et compétences
- D'identifier les points d'amélioration pédagogiques, au niveau individuel et collectif
- De soutenir l'évolution des méthodes d'enseignement.

Les Évaluations des Formations par les Étudiant-es (EFE) : portent sur la cohérence globale des programmes et visent à :

- Recueillir le point de vue étudiant sur l'architecture des cursus
- Vérifier l'adéquation entre objectifs, contenus et compétences visées
- Alimenter les processus institutionnels d'amélioration continue.

L'Évaluation de l'Environnement de Travail (EET) : analyse les conditions matérielles, humaines et administratives qui permettent aux étudiants d'accomplir leur projet universitaire et de préparer leur insertion professionnelle. Elle couvre notamment :

- Les équipements numériques et les espaces de travail
- La qualité de l'accompagnement administratif et d'orientation
- L'accès aux services collectifs et à la vie étudiante.





CADRE RÉGLEMENTAIRE

Donner la parole aux étudiants et étudiantes permet de connaître leur ressenti et de l'intégrer dans une réflexion plus globale pour améliorer les formations qui leur sont dispensées, ainsi que leurs conditions d'études. Ces évaluations sont par ailleurs une obligation réglementaire définie dans le Cadre National de Formation de 2014 et l'arrêté Licence de 2018 (annexe 1).

- Arrêté du 26 mai 1992 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise
- Arrêté du 9 Avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master en vigueur au 1er septembre 2014
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

L'article 15 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master¹, qui stipule :

Afin d'assurer l'amélioration continue des formations, des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements sont mis en place selon des modalités définies par l'établissement pour lui permettre d'apprécier la pertinence de son offre de formation et d'évaluer la qualité de son offre ainsi que l'efficacité des innovations pédagogiques mises en œuvre [...] En particulier, ils comprennent une évaluation des formations et des enseignements auprès des étudiants, notamment au moyen d'enquêtes régulières. Cette évaluation, organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés, est mise en place sous la responsabilité du conseil académique de l'établissement. [...] Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socio-professionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation et permettent de valoriser les réussites pédagogiques. Ils contribuent également, en tant que de besoin, à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. [...] Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et d'échanges au sein des équipes de formation et des instances compétentes de l'établissement en matière de formation. »

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) : Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques dans le cadre du traitement de leurs données à caractère personnel².

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028543525/>

² <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>



GRANDS PRINCIPES DES ÉVALUATIONS

L'évaluation des formations repose sur un ensemble de principes :

L'amélioration continue des formations

L'évaluation s'inscrit dans une logique d'amélioration continue visant à :

- Soutenir l'amélioration de la qualité des formations, des enseignements et le développement pédagogique de l'institution, des équipes et de chaque enseignant·e
- Identifier les points forts et les points de vigilance des programmes
- Adapter régulièrement les contenus, les méthodes pédagogiques et les modalités d'accompagnement.

La prise en compte de la perception étudiante

Les étudiant·es constituent l'une des sources essentielles d'information sur :

- Leur expérience d'apprentissage au sein des enseignements
- La cohérence de la formation ainsi que la complémentarité des enseignements
- La charge de travail demandée et l'articulation entre théorie et pratique.

Un cadre clair et délimité

Les enquêtes reposent sur :

- Une information utile aux enseignant·es, équipes pédagogiques, responsables de programmes et direction
- Le respect de l'anonymat des répondant·es et un traitement statistique conforme au RGPD
- Un engagement volontaire des étudiant·es
- Une communication claire sur les finalités de l'enquête.

L'objectivation par des indicateurs complémentaires

Les résultats étudiants s'articulent avec :

- Les taux de réussite et les données des enquêtes d'insertion professionnelle des Alumni
- Les évaluations et enquêtes institutionnelles
- Les retours des équipes pédagogiques au sein des instances existantes (commissions pédagogiques et conseil de perfectionnement)



PARTIES PRENANTES

L'évaluation des formations mobilise l'ensemble des parties prenantes : étudiant·es, équipes pédagogiques, directions et services administratifs, dont la contribution coordonnée permet d'en assurer le pilotage.

Les acteurs	Leur rôle
L'équipe de direction	Valider et piloter les procédures
Les directions des études	Valider et piloter les procédures
Le Pôle Études & Prospective La Cellule d'Appui à la Pédagogie	Organiser et réaliser la procédure. Le Pôle Études et Prospective assure le soutien technique et logistique des différentes enquêtes, quand la Cellule d'Appui à la Pédagogie fournit un accompagnement aux enseignants et équipes pédagogiques.
Les enseignants et enseignantes	Encourager les étudiant·es à participer aux enquêtes et se saisir des résultats obtenus.
Les étudiants et étudiantes	Répondre au questionnaire de manière constructive dans une démarche de contribution à l'amélioration.

Un comité de pilotage peut se réunir à la demande lorsqu'un besoin de révision est identifié ou lors d'une phase de mise à jour programmée du dispositif. Ce comité est composé de la direction de l'établissement, des directions des études, des représentants enseignants et étudiants, et des personnes en charge de la mise en œuvre (Pôle Études et Prospective et Cellule d'Appui à la Pédagogie).

Chaque membre de la communauté de Sciences po Bordeaux a la possibilité de poser des questions au sujet de la procédure d'évaluation et de faire des propositions pour son amélioration éventuelle, en contactant la Cellule d'Appui à la Pédagogie : cap@sciencespobordeaux.fr.



CALENDRIER D'ENQUÊTES

Le dispositif d'évaluation repose sur un cycle pluriannuel, permettant d'assurer un suivi régulier tout en préservant l'équilibre des sollicitations auprès des étudiant·es et des équipes pédagogiques.

Trois enquêtes pédagogiques s'inscrivent dans une logique de rotation triennale :

- Évaluation des enseignements : réalisée tous les trois ans pour chaque enseignement, sauf demande spécifique d'un·e enseignant·e souhaitant une évaluation plus fréquente.
- Évaluation des formations du 1^{er} cycle : conduite tous les trois ans, à l'échelle de la formation de la 1A à la 3A.
- Évaluation des formations du 2nd cycle : conduite également tous les trois ans (dans un calendrier alterné avec celui du 1^{er} cycle), à l'échelle de la formation de la 4A à la 5A.

Ainsi, chaque année, l'établissement interroge un volet différent de sa politique pédagogique : soit les enseignements, soit les formations du 1^{er} cycle, soit les formations du 2^e cycle. Cette rotation garantit une couverture complète du périmètre d'évaluation sur un cycle de trois ans tout en permettant aux équipes de s'approprier et d'exploiter les résultats dans des temps adaptés au pilotage des formations.

Une enquête annuelle sur l'environnement de travail étudiant

Parallèlement, l'Évaluation de l'Environnement de Travail est réalisée annuellement, ce qui permet un suivi régulier des conditions matérielles, humaines et administratives, et alimente l'amélioration continue des services aux étudiant·es.

Un accompagnement complémentaire pour les enseignants qui le souhaitent

En complément de ces quatre enquêtes, lorsque les enseignements ne sont pas évalués de manière individuelle, il sera possible pour les enseignant·es qui le souhaitent de faire appel à la Cellule d'Appui à la Pédagogie. Ils pourront alors mettre en place au travers de la plateforme Moodle une évaluation d'un enseignement, d'une partie d'un enseignement ou même d'une expérimentation pédagogique particulière qui a eu lieu dans le semestre ou sur l'année. Un questionnaire pré-paramétré avec des questions, et offrant l'anonymat des répondants, pourra alors être implémenté dans le cours Moodle. Les questions pourront être personnalisées afin de s'adapter à la situation d'enseignement et d'apprentissage visée.





RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ ET DE DIFFUSION

Les règles de confidentialité encadrent strictement la collecte, le traitement et la diffusion des évaluations, afin de garantir la protection des données individuelles et de préserver un climat de confiance entre l'ensemble des parties prenantes.

L'anonymisation des réponses

La démarche d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiant-es garantit l'anonymat des répondant-es. Elles sont diffusées :

- soit par la mise à disposition d'un lien générique ou QR code ne permettant pas d'identifier les répondant-es ;
- soit par un paramétrage du logiciel qui permet de diffuser l'enquête aux étudiant-es concerné-es et de suivre les non-réponses, afin, le cas échéant, de relancer celles et ceux qui n'ont pas encore répondu, tout en garantissant l'anonymat de leurs réponses au questionnaire.

Les étudiant-es sont prévenu-es au démarrage du questionnaire qu'il est anonyme, et qu'ils/elles sont libres de ne pas répondre à certaines questions ou de communiquer des informations qui permettraient d'être identifiantes.

La confidentialité des résultats

Concernant l'Évaluation des Enseignements par les Étudiant-es, la diffusion des résultats sera transmise uniquement à l'enseignant ou l'enseignante responsable de l'enseignement évalué. Ces résultats ne peuvent être utilisés qu'à des fins d'amélioration de la qualité des enseignements et ne peuvent en aucun cas avoir une incidence sur les prérogatives ou la carrière des enseignantes et enseignants³.

Concernant l'Évaluation des Formations par les Étudiant-es, aucune donnée nominative ne sera recueillie par ces enquêtes. L'accès aux résultats bruts de ces deux enquêtes via le logiciel Sphinx est possible pour les personnels de la Cellule d'Appui à la Pédagogie & Pôle Études & Prospectives, dans le respect des éléments précédents.

La diffusion des résultats

La diffusion des résultats de l'Évaluation des Enseignements par les Étudiant-es sera réalisée de manière individuelle par mail auprès de chaque enseignant-e, et accompagnée d'un guide d'interprétation ayant vocation à soutenir les enseignant-es dans la lecture de ces résultats.

Dans le cadre de l'Évaluation des Formations par les Étudiant-es, les résultats feront l'objet d'une diffusion auprès des responsables de programme, des équipes pédagogiques concernées et de la direction de Sciences Po Bordeaux. Certaines données pourront également être présentées en Commission pédagogique ainsi qu'en Comité de perfectionnement, afin de soutenir les

³ Cf. décision du Conseil d'Etat du 13 mars 1996, suite à la présentation d'une requête d'un professeur des universités en vue d'obtenir l'annulation de l'article 24 du décret Lang du 26 mai 1992 : « la procédure d'évaluation prévue par l'arrêté attaqué ne comporte aucune incidence sur les prérogatives ou la carrière des enseignants », il ne porte pas « par lui-même atteinte au principe d'indépendance des professeurs de l'enseignement supérieur ».





échanges entre les étudiant-es et les équipes pédagogiques. Par ailleurs, plusieurs indicateurs consolidés pourront être portés à la connaissance du Conseil d'administration et/ou mobilisés dans l'élaboration de rapports d'activités institutionnels. Enfin, une synthèse destinée à la communauté étudiante sera réalisée, dans une perspective de transparence et pour témoigner de la prise en compte des résultats et des actions engagées en réponse aux retours formulés.

REGLES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES DONNEES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les procédures d'évaluation font l'objet d'une déclaration et sont enregistrées dans le registre des traitements de données de Sciences Po Bordeaux. Les données seront stockées sur un serveur sécurisé hébergé à l'Université de Bordeaux. Les résultats statistiques sont conservés 10 ans, les données sont effacées ou anonymisées passé ce délai.

